

COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE

LAMAZIÈRE-BASSE



Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil municipal

Lamazière-Basse, le 28 novembre 2023,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil municipal ordinaire qui aura lieu :

Le vendredi 8 décembre 2023, à 20h,

salle des associations, bâtiment de l'école.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2024,
2. Tarifs du service de l'eau applicables à partir du 1^{er} janvier 2024,
3. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget,
4. Durée d'amortissement sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement,
5. Redevance pour occupation du domaine public routier,
6. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux,
7. Avis sur la demande d'autorisation d'implantation d'un parc éolien,
8. Convention de la location de l'étang de Montsour au 1^{er} janvier 2024,
9. Attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
10. Zone d'accélération des Énergies Renouvelables.

❖ Questions diverses

Les dossiers correspondants sont consultables en mairie.

Bien cordialement,

Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



Pièces jointes :

- Formulaire de procuration